

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-025****du 28 septembre 2023****n°025****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON

POUVOIRS (9) : Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
 Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
 Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (1) : Françoise BRAUD**Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les modifications du tableau des effectifs.

La gestion du personnel de la collectivité de la ville de Châtellerault nécessite que soient réalisés des ajustements de postes qui affectent le tableau des emplois en ce qui concerne les grades des agents concernés.

De même, il convient de délibérer lorsque la collectivité recrute un agent contractuel sur un emploi permanent afin d'en déterminer les conditions, ainsi que dans le cadre d'un contrat de projet correspondant à un emploi non permanent.

Conformément au Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi permanent de la ville de Châtellerault est pourvu prioritairement par un titulaire.

En cas de difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expériences requises), conformément aux dispositions de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire. Le(a) candidat(e) sera recruté(e) au même niveau de grade et devra justifier d'une même qualification ou expérience requise pour le poste.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-025

du 28 septembre 2023

n°025

page 2/3

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la délibération n°29 du 29 juin 2023 portant modification et mise à jour des effectifs,

VU le budget de l'exercice 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- décide de créer les postes dans le cadre de :

Remplacement :

- 1 poste dans le grade d'attaché, le grade d'attaché principal et le grade d'ingénieur à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet.

Transformation :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet.

Au titre des avancements de grades :

- 1 poste dans le grade d'ingénieur principal à temps complet
- 1 poste dans le grade de rédacteur principal de 1ère classe temps complet
- 1 poste dans le grade d'animateur principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe temps complet
- 3 postes dans le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 12 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe temps complet
- 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe temps complet

Nouvel emploi :

- 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

- décide d'adopter le tableau des emplois ci annexé,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la fonction publique territoriale dans les conditions définies en préambule.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

29 SEP. 2023

S²LOW

ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_025-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-025

du 28 septembre 2023

n°025

page 3/3

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES	POSTES CRÉÉS 28/09/2023			TOTAL	Postes pourvus au 1/08/2023			
					STATUT			
	TOTAL	Temps complet	Temps non complet		STAGIAIRES - TITULAIRES		CONTRACTUELS	
Temps complet				Temps non complet	Temps complet	Temps non complet		
FILIERE ADMINISTRATIVE	98	97	1	64	60	1	3	0
Directeur	1	1	0	0	0	0	0	0
Attaché hors classe	1	1	0	0	0	0	0	0
Attaché principal	5	5	0	2	2	0	0	0
Attaché	10	10	0	5	3	0	2	0
Rédacteur Principal 1e classe	4	4	0	1	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2° classe	5	5	0	4	4	0	0	0
Rédacteur	6	6	0	3	2	0	1	0
Adjoint administratif principal 1e cl	28	28	0	21	21	0	0	0
Adjoint administratif principal 2e cl	23	23	0	17	17	0	0	0
Adjoint administratif	15	14	1	11	10	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE	377	364	13	280	258	7	15	0
Ingénieur Hors Classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur Principal	5	5	0	1	1	0	0	0
Ingénieur	5	5	0	2	2	0	0	0
Technicien principal 1e cl	13	13	0	9	9	0	0	0
Technicien principal 2e cl	8	8	0	6	5	0	1	0
Technicien	7	7	0	3	1	0	2	0
Agent de maîtrise principal	28	28	0	20	20	0	0	0
Agent de maîtrise	16	16	0	14	12	0	2	0
Adjoint technique principal 1e cl	96	94	2	66	65	1	0	0
Adjoint technique principal 2e cl	99	95	4	80	72	2	6	0
Adjoint technique	100	93	7	79	71	4	4	0
FILIERE SPORTIVE	10	9	1	5	5	0	0	0
Conseiller Principal des APS 1e cl	0	0	0	0	0	0	0	0
Éducateur des APS principal 1e cl	5	4	1	2	2	0	0	0
Éducateur des APS principal 2e cl	3	3	0	2	2	0	0	0
Éducateur des APS	1	1	0	1	1	0	0	0
Opérateur APS principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur APS qualifié	1	1	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	50	49	1	28	27	0	0	1
Conseiller territorial socio-éducatif	1	1	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	2	2	0	0	0	0	0	0
ATSEM principal de 1e cl	32	32	0	26	26	0	0	0
ATSEM principal de 2e cl	13	13	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normales CIN	1	0	1	1	0	0	0	1
Educateur de jeunes enfants Ex classe	1	1	0	1	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION	90	86	4	47	46	1	0	0
Animateur principal 1e cl	2	2	0	1	1	0	0	0
Animateur principal 2e cl	4	4	0	0	0	0	0	0
Animateur	5	5	0	4	4	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1e cl	20	20	0	6	6	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2e cl	27	24	3	6	5	1	0	0
Adjoint d'animation	32	31	1	30	30	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	16	16	0	10	10	0	0	0
Chef service police municipale pal 1e cl	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef service police municipale pal 2° cl	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	2	2	0	1	1	0	0	0
Brigadier chef ppal de police municipale	10	10	0	8	8	0	0	0
Gardien Brigadier de police municipale	4	4	0	1	1	0	0	0
CABINET DU MAIRE	1	1	0	1	1	0	0	0
collaborateur de cabinet	1	1	0	1	1	0	0	0
TOTAL GENERAL	642	622	20	435	407	9	18	1
Chargé mission Relations internationales- contrat de projet de 3 ans	1	1		1				
Chargé mission cité éducative - contrat de projet de 1 an	1	1		1				
Référente du parcours PRE et cité éducative - contrat de projet de 1 an	1	1		1				
Apprenti maintenance des matériels cadre de vie	2	2		2				
Apprenti spécialisation arboriste élagueur cadre de vie	2	2		1				
Apprenti aménagements paysagers cadre de vie	6	6		6				
Apprenti production florale et légumineuse cadre de vie	1	1		0				
Apprenti pôle rénovation urbaine	2	2		2				

ANNEXE détaillant les grades et missions des postes – ville 28/09/2023

AVEC MAINTIEN DU NOMBRE D'EMPLOIS (sans augmentation des ETP) :

1- Le remplacement de certains agents:

1-1) En raison d'un départ en retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de responsable du service urbanisme rattaché à la direction de la transformation territoriale **dans les grades d'attaché, d'attaché principal et d'ingénieur à temps complet**. Le poste sur le grade d'attaché principal à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-1) En raison d'une mutation, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de chargé(e) de l'état civil au sein du service état civil rattaché à la direction des affaires publiques **dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet**. Le poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial. Pour information, ce poste a déjà été créé dans les grades des cadres d'emplois de rédacteurs par délibération du 30/03 puis dans les grades du cadre d'emploi des techniciens par délibération du 29/06. Une fois le recrutement réalisé, les cadres d'emplois seront supprimés au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

2- La transformation de certains postes :

2-1) Suite à une réorganisation du service urbanisme, il est proposé de faire évoluer un poste d'adjoint(e) à la responsable du service urbanisme au sein de la direction de l'aménagement du territoire **dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet**. (présentation au CST du 2/03/23) Pour information, ce poste a déjà été créé dans les grades des cadres d'emplois de rédacteurs par délibération du 30/03 puis dans les grades du cadre d'emploi des techniciens par délibération du 29/06. Une fois le recrutement réalisé, les cadres d'emplois seront supprimés au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

2-2) Au titre des avancements de grade, il est proposé de faire évoluer à effectif constant les postes suivants :

un poste dans le grade d'ingénieur principal à temps complet

un poste dans le grade de rédacteur principal de 1ère classe temps complet

un poste dans le grade d'animateur principal de 2ème classe à temps complet

4 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe temps complet

3 postes dans le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet

12 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe temps complet

un poste dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe temps complet

Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

AVEC AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS

3- Nouvel emploi

3-1) Pour compléter les personnels en charge de l'accueil et de l'entretien au sein du service vie associative, il est proposé de créer un poste de chargé(e) d'accueil et d'entretien **dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet**.

